



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Laurent CIVEL.,

Date de la convocation : lundi 08 juin 2026

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Sandrine CHRISTOPHE, Laurent CIVEL, José DARRIEUTORT, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Philippe DUPOUY, Nadège DUVERGÉ, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Catherine HUREL, Véronique LAMOTHE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Christophe MARTINEZ, Marie Claude OPLA, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH, Maryse PUYO, Marie-Aude RICHEFEU, Maurice TESTEMALE, Bernard YASSEF

Absents :

Thierry BIBES, Hirondina DOS SANTOS, Jacques DURAND, Patrice LAGUE

Pouvoirs :

Sylvie DUBOURG a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Annie LABARTHE-SAGASPE a donné pouvoir à Nadège DUVERGÉ, Florent MAMIQUE a donné pouvoir à Philippe DUPOUY, Christophe MESPLEDE a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	24
Pouvoirs	5
Votants	29

N° 20260615-046

CIAS - ALPI - RACHAT / SECURITE ET MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE - EHPAD 5 RIVIERES

VU la proposition transmise par l'Agence Landaise Pour l'Informatique (ALPI) pour les équipements de l'EHPAD des Cinq Rivières à Souprosse.

Considérant que l'EHPAD des Cinq Rivières est un budget annexe au CIAS du Pays Tarusate, il ne peut donc adhérer à l'ALPI en son nom propre.

Monsieur le Président expose,

Le parc informatique de l'EHPAD des Cinq Rivières est constitué d'ordinateurs fourni par l'ALPI dans le cadre d'une location de longue durée (LLD).

Le contrat liant l'ALPI et l'EHPAD des Cinq Rivières arrivant à échéance le 24/03/2026, il est proposé de :

- Racheter les PC en fin de LLD pour un montant de **1340.00€ TTC**
- Renouveler le pack maintenance pour l'année 2026 pour **111.11€ TTC**
- D'adhérer au pack sécurité de l'ALPI pour les PC en LLD pour un coût annuel de **88.00€ TTC**

A l'exception du rachat des PC en LLD, ces sommes seront prises en charge par le CIAS et feront l'objet d'une refacturation du CIAS, budget principal, au budget annexe de l'EHPAD des Cinq Rivières.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A AUTORISER les propositions de l'ALPI ci-jointes.

ARTICLE 2

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **18 JUIN 2026**

PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT
CHRISTOPHE MARTINEZ



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »